

Communiqué de Presse

Paris, le 11 décembre 2019

VEOLIA ENVIRONNEMENT ANNONCE LE RÉSULTAT INDICATIF ANTICIPE DE L'OFFRE DE RACHAT PRÉCÉDEMMENT ANNONCÉE DE SES OBLIGATIONS LIBELLEES EN DOLLARS A ECHEANCE 2038

Veolia Environnement S.A. (la « **Société** ») a annoncé aujourd'hui le résultat indicatif anticipé de son offre de rachat en numéraire précédemment annoncée (l' « **Offre** ») portant sur un montant nominal maximum de 100 millions de dollars américains (le « **Montant Maximum de l'Offre** ») de ses Obligations libellées en dollars au taux de 6,750% à échéance 2038 (les « **Obligations 2038** »). Le Document d'Offre en date du 26 novembre 2019 (le « **Document d'Offre** » ou *Offer to Purchase*, tel qu'il peut être amendé de temps à autre) décrit plus en détails les modalités de l'Offre.

Le 10 décembre 2019 à 17h00, heure de la ville de New York (la « **Date de Participation Anticipée** »), le montant nominal total des Obligations 2038 en circulation qui ont été valablement présentées et n'ont pas été retirées s'élève à \$162 422 000 (cent soixante-deux millions quatre cent vingt-deux mille dollars).

Les droits de retrait ont expiré à 17h00, heure de la ville de New York, le 10 décembre 2019 (la « **Date de Retrait** ») et n'ont pas été prolongés.

Étant donné que le montant nominal total des Obligations 2038 valablement rachetées dépasse le Montant Maximum de l'Offre, la Société acceptera de racheter (sous réserve du respect ou de la renonciation aux conditions de l'Offre) les Obligations 2038 rachetées par les porteurs au plus tard à la Date de Participation Anticipée, au prorata, en utilisant un seul facteur proportionnel, de sorte que la Société n'acceptera pas de racheter le montant nominal total des Obligations 2038 qui dépassera le Montant Maximum de l'Offre. Sur la base du Montant Maximum de l'Offre de 100 millions de dollars, le facteur de répartition proportionnel indicatif non contraignant est de 61.5845%.

L'Offre expirera à 17h00, heure de la ville de New York, le 3 janvier 2020 (la « **Date d'Expiration** »), sauf prolongation ou retrait anticipé. Toutefois, eu égard aux porteurs dont les Obligations 2038 ont été valablement rachetées et n'ont pas valablement été retirées au plus tard à la Date de Participation Anticipée et dont le montant nominal total dépasse le Montant Maximum de l'Offre, la Société n'acceptera pas de racheter les Obligations 2038 présentées après la Date de Participation Anticipée. L'obligation de la Société d'accepter les Obligations 2038 présentées dans le cadre de l'Offre est conditionnée par les modalités décrites dans le Document d'Offre.

La Société prévoit de fixer les modalités de prix de l'Offre à 10h00, heure de la ville de New York, le 11 décembre 2019.

La réalisation de l'Offre est soumise à un certain nombre de conditions, notamment l'absence d'évènements juridiques et commerciaux préjudiciables. Sous réserve des dispositions légales applicables, Veolia peut renoncer à certaines de ces conditions ou prolonger, résilier ou modifier l'Offre.

Le présent communiqué de presse est publié sous réserve des éléments du Document d'Offre et de la lettre d'envoi connexe, tous deux datés du 26 novembre 2019.

Les termes en majuscule utilisés dans ce communiqué et non définis ont le sens qui leur est attribué dans le Document d'Offre.

La Société a retenu Citigroup Global Markets Limited et MUFG Securities Americas Inc. en qualité de *dealer managers* dans le cadre de l'Offre (les « **Dealer Managers** »). Global Bondholder Services Corporation a été retenu en qualité d'agent d'information et de dépositaire.

Pour toute demande d'information additionnelle concernant les modalités de l'Offre, veuillez contacter Citigroup Global Markets Limited au +1 800 558-3745 (numéro gratuit aux États-Unis) ou au +44 20 7986 8969, ou MUFG Securities Americas Inc. au +1 877 744-4532 (numéro gratuit aux États-Unis) ou au +44 20 7577 4048/4218.

Les demandes de documents et les questions concernant le rachat des Obligations 2038 peuvent être adressées à Global Bondholder Services Corporation au +1 866 470-4200 (numéro gratuit aux États-Unis). Des exemplaires du Document d'Offre peuvent également être obtenus sans frais auprès de Global Bondholder Services Corporation.

Ni la Société, ni les Dealers Managers ni l'agent d'information n'émet de recommandations à destination des porteurs d'Obligations 2038 sur l'opportunité ou non de présenter la totalité ou une partie du montant de leurs Obligations 2038.

Le présent communiqué ne constitue ni une offre de rachat ni une invitation à faire racheter ces Obligations 2038 ni une sollicitation à participer à l'Offre. La Société n'entend réaliser aucune offre autre que celle décrite dans le Document d'Offre et conformément aux modalités de celui-ci. L'Offre n'est pas destinée aux porteurs d'Obligations 2038 (et aucune offre de rachat des Obligations 2038 ne sera acceptée de la part de ceux-ci ou pour leur compte) situés dans des Etats ou territoires où la réalisation de l'Offre ou son acceptation ne serait pas conforme à la législation ou à la réglementation boursière en vigueur dans ces Etats ou territoires. La présente annonce doit être lue conjointement avec le Document d'Offre.

....

Royaume Uni. La diffusion de ce communiqué et des autres documents ou matériels relatifs à l'Offre n'est pas réalisée, et ces documents et/ou matériels n'ont pas été approuvés, par une personne autorisée au titre de l'article 21 du *Financial Services and Markets Act 2000*. En conséquence, ces documents et/ou matériels ne sont pas distribués et ne doivent pas être transmis au public au Royaume-Uni. La communication de ces documents et/ou matériels est destinée uniquement aux personnes qui répondent à la définition des professionnels en matière d'investissements (*investment professionals*) visées à l'article 19(5) du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005* (l'« **Ordonnance** »), ou les personnes visées à l'article 43(2) de l'Ordonnance ou toute autre personne à qui elle peut être légalement destinée en vertu de l'Ordonnance.

France. L'Offre n'est pas destinée, directement ou indirectement, au public en France. Le Document d'Offre et tout autre document ou matériel relatif à l'Offre n'ont pas été et ne seront pas communiqués au public en France et seuls (i) les personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers, et/ou (ii) les investisseurs qualifiés agissant pour compte propre, à l'exception des personnes physiques, au sens des articles L.411-1, L.411-2 et D.411-1 du Code monétaire et financier et de la réglementation applicable en vertu de ceux-ci, peuvent participer à l'Offre. Le Document d'Offre n'a pas été et ne sera pas soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers.

Italie. Ni l'Offre, ni le Document d'Offre, ni aucun autre document ou matériel relatif à l'Offre n'a été ou ne sera soumis à la procédure d'approbation de la *Commissione Nazionale per le Società e la Borsa* (« **CONSOB** ») conformément aux lois et règlements italiens. L'Offre est réalisée en Italie sous la forme d'une offre fondée sur les exceptions prévues à l'article 101-bis, paragraphe 3-bis du Décret Législatif n° 58 du 24 février 1998, tel que modifié (la « Loi sur les Services Financiers ») et à l'article 35-bis, paragraphe 4 du Règlement CONSOB n°11971 du 14 mai 1999, tel que modifié. Les porteurs ou bénéficiaires effectifs des Obligations 2038 situés en Italie peuvent offrir leurs Obligations 2038, en vue de leur rachat dans le cadre de l'Offre, par l'intermédiaire de personnes autorisées (telles que des entreprises d'investissement, des banques ou des intermédiaires financiers autorisés à exercer leurs activités en République d'Italie conformément à la Loi sur les Services Financiers, au Règlement CONSOB n°16190 du 29 octobre 2007, tel que modifié de temps à autre, et au Décret Législatif n°385 du 1er septembre 1993, tel que modifié), conformément aux lois et règlements applicables et aux prescriptions de la CONSOB ou de toute autre autorité italienne. Chaque intermédiaire doit se conformer aux lois et règlements applicables concernant les obligations d'information vis-à-vis de ses clients dans le cadre des Obligations 2038 et/ou de l'offre de rachat.

Belgique. Ni le Document d'Offre, ni tout autre document ou matériel relatif à l'Offre n'a été soumis ou ne sera soumis à la procédure d'approbation de l'Autorité des services et marchés financiers (*Autoriteit voor financiële diensten en markten*). En conséquence, l'Offre ne peut pas être faite en Belgique par voie d'offre publique, telle que définie aux articles 3 et 6 de la Loi belge du 1er avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition telle que modifiée ou remplacée. En conséquence, l'Offre ne peut faire l'objet d'une publicité et l'Offre ne sera pas prolongée, et ni le Document d'Offre ni aucun autre document ou matériel relatif à l'Offre (y compris toute note d'information, prospectus, brochure ou tout document similaire) n'a été ou ne sera distribué ou mis à disposition, directement ou indirectement, en Belgique, à toute personne autre qu'un « investisseur qualifié » au sens de l'article 10 de la Loi belge du 16 juin 2006 relative aux offres publiques d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur des marchés réglementés, en dehors d'une « personne qualifiée » en Belgique. En ce qui concerne la Belgique, le Document d'Offre n'a été émis que pour l'usage personnel des investisseurs qualifiés susmentionnés et exclusivement dans le cadre de l'Offre. En conséquence, les informations contenues dans le Document d'Offre ne peuvent être utilisées à d'autres fins ou divulguées à toute autre personne en Belgique.

Avertissement Important. Le présent communiqué de presse contient des « déclarations prospectives » (*forward-looking statements*) au sens de l'article 27A du *Securities Act of 1933*, tel que modifié, et de l'article 21E du *Securities Exchange Act of 1934*, tel que modifié. Dans certains cas, ces déclarations peuvent être identifiées par l'utilisation d'une terminologie prospective, y compris les termes « supposer », « croire », « pouvoir », « estimer », « anticiper », « prévoir », « avoir l'intention », « planifier », « continuer », « continu » et « potentiel », « prédire », « projeter », « projeter », « risquer », « cibler », « chercher », « devoir », ou « vouloir » et d'autres expressions semblables ou, dans chaque cas, leurs variations négatives ou autres, ou une terminologie comparable, ou par des discussions sur des stratégies, plans, objectifs, cibles, buts, événements futurs ou intentions. Ces déclarations prospectives comprennent toutes les questions qui ne sont pas des faits historiques. Cela comprend des déclarations concernant nos intentions, nos croyances ou nos attentes actuelles concernant, entre autres, nos résultats d'exploitation, notre situation financière, nos liquidités, nos perspectives, notre croissance et nos stratégies, nos réserves et le secteur dans lequel la Société évolue. De par leur nature, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes connus et inconnus parce qu'elles se rapportent à des événements et dépendent de circonstances qui pourraient ou non se produire dans l'avenir. Les déclarations prospectives ne garantissent pas le rendement futur. Vous ne devez pas vous fier indûment à ces déclarations prospectives. Bien que la Société soit d'avis que les attentes reflétées dans ces déclarations prospectives sont raisonnables, la Société ne peut donner aucune assurance que ces attentes se révéleront exactes. Compte tenu de ces risques et incertitudes, vous ne devriez pas vous fier aux déclarations prospectives pour prédire les résultats réels.

*Le groupe **Veolia** est la référence mondiale de la gestion optimisée des ressources. Présent sur les cinq continents avec plus de 171 000 salariés, le Groupe conçoit et déploie des solutions pour la gestion de l'eau, des déchets et de l'énergie, qui participent au développement durable des villes et des industries. Au travers de ses trois activités complémentaires, Veolia contribue à développer l'accès aux ressources, à préserver les ressources disponibles et à les renouveler.*

En 2018, le groupe Veolia a servi 95 millions d'habitants en eau potable et 63 millions en assainissement, produit près de 56 millions de mégawattheures et valorisé 49 millions de tonnes de déchets. Veolia Environnement (Paris Euronext : VIE) a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires consolidé de 25,91 milliards d'euros. www.veolia.com

Contacts

Veolia Group Media Relations

Laurent Obadia - Sandrine Guendoul

Tel. + 33 1 85 57 42 16

sandrine.guendoul@veolia.com

Analysts & Investor Relations

Ronald Wasylec - Ariane de Lamaze

Tel. + 33 1 85 57 84 76 / 84 80